

**FUSION DGI / DGCP  
AUDIENCE MINISTERIELLE  
DU 29 JANVIER 2008**

**CR de la Fédération des Finances de la CFE-CGC  
représentée par C. Chapuis, J. Ballester et A. Mordelet**

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a reçu, à leur demande, les fédérations syndicales le 29 janvier (matin) à propos notamment des annonces extérieures concernant une éventuelle autre organisation des deux actuelles administrations et la situation des effectifs.

En introduction le ministre a apporté les précisions suivantes :

- réaffirmation du projet de la fusion, tel qu'il été prévu, consistant en une réforme d'organisation et non des missions, ces dernières se trouvant ainsi consolidées;
- la fusion est placée sous le signe du dialogue social, de la confiance et de la volonté de négocier; de nouvelles rencontres sont à nouveau envisagées début et fin février pour finaliser les points de discussion évoqués lors des réunions animées par le coordonnateur;
- le besoin des personnels de disposer d'informations claires et d'un calendrier ;
- la poursuite des efforts de productivité ; c'est un impératif qui s'impose d'une façon plus générale à l'Etat, il ne sera pas préjugé de ces gains au regard de la fusion en 2009, année se traduisant certes par le même volume de suppressions d'emplois mais par un taux plus faible compte tenu des départs à la retraite plus nombreux ;
- les suppressions d'emplois exigent un effort des agents et la reconnaissance de cet effort constitue le point central de la réforme;
- une ambition dans l'accompagnement social avec une harmonisation qui doit satisfaire les agents des deux directions ; cet accompagnement social concerne le régime indemnitaire, les plans de qualification, les conditions de travail; la conception des fins de carrière ;

***Pour sa part, la Fédération des cadres CGC des finances a fait part de l'inquiétude générale des personnels alors qu'une sérénité est nécessaire pour trouver les contours définitifs de cette réforme dans laquelle tous les personnels doivent trouver leur compte; elle a appelé l'attention du ministre sur le surcroît d'activité que va induire les travaux de la fusion qu'il convient de mettre en perspective avec les suppressions d'emplois; elle a évoqué le versement de la prime de 350 € non hiérarchisée alors que les cadres seront porteurs de la réforme et constitueront des relais efficaces.***

A l'issue des échanges entre les fédérations et le ministre, ce dernier a pris note du désaccord sur la question de l'emploi, plus particulièrement du gel des suppressions d'emplois demandées par certaines autres fédérations.

**Le ministre rencontrera de nouveau les fédérations le 11 février 2008.**

Après le départ du ministre, la réunion s'est poursuivie en présence de ses représentants, M. S. PROTO, directeur adjoint du cabinet, et M. Ph. PARINI, coordonnateur; une séance de travail supplémentaire d'une journée a été programmée les 4 ( après-midi) et 5 ( matin) février prochains sur le thème des systèmes informatiques, des synergies autres que fiscales, le réseau et les gains de productivité; rappelons que deux réunions sont prévues les 30 et 31 janvier avec les ordres du jour respectifs suivants :

- qualifications, formation, conditions de travail, régime indemnitaire;
- parcours professionnels, contenu et périmètre des deux filières de gestion, encadrement.